



REPUBLIQUE TUNISIENNE
MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES HYDRAULIQUES ET DE LA PECHE
Direction Générale de la Pêche et de l'Aquaculture (DGPAq)



PROGRAMME DE COOPERATION TUNISO-BELGE
MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES HYDRAULIQUES ET DE LA PÊCHE

Avis public N°01/2023 pour la sélection d'un chauffeur agent de logistique

Projet de Promotion de la Gestion Participative et inclusive de la Pêche Côtière en Tunisie

(PROGEPECT)



Novembre 2023



CADRE ORGANISATIONEL

Le Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche à travers la Direction Générale de la Pêche et de l'Aquaculture (MARHP/DGPAq) a soumis une proposition de projet intitulé «Promotion de la gestion participative et inclusive de la pêche côtière en Tunisie» PROGEPECT, dans le cadre d'un appel à proposition relatif à l'accord entre le gouvernement de la République Tunisienne et le gouvernement du Royaume de Belgique sur une conversion de créances en programme de développement en date du 21/08/2019,

Le 26 novembre 2020, la DGPAq, en qualité de demandeur principal du projet a reçu une note officielle Ref. 20/290 de la part de l'Ambassade du Royaume de Belgique à Tunis qui informe l'accord définitif de la partie Belge pour le financement du projet PROGEPECT, pour un coût total de 1,8 millions d'euros.

ANNONCE

Art. 1 – Objet

La Direction Générale de la Pêche et de l'Aquaculture, lance le présent avis public afin de sélectionner un chauffeur agent de logistique du projet «Promotion de la gestion participative et inclusive de la pêche côtière en Tunisie» PROGEPECT dans le cadre du programme DAYMINE de Coopération Tuniso-Belge.

Art. 2 – Capacités/ Compétences :

- Permis de conduite de catégories D valide ;
- Capacité à s'orienter, utiliser un GPS et lire une carte routière ;
- Réalise, à la demande de l'équipe du projet, le transport express de tous types de colis ou de documents;
- Capacité à utiliser un téléphone intelligent (smartphone) et rédiger des courriels simples ;
- Une bonne connaissance du français parlé et écrit est fortement souhaitée ;
- Travail d'équipe et collaboration ;
- Rassemblé les devis et les factures des fournisseurs conformément à la demande de l'équipe de projet;
- Discrétion et respect du secret professionnel ;
- Intégration professionnelle ;
- Autonomie et sens de l'initiative.

Art.3 – Durée de la collaboration :

La collaboration avec le chauffeur assistant logistique sélectionné est prévue pour une durée initiale de douze (12) mois, renouvelable pendant toute la durée du projet, ainsi que d'éventuelles prolongations au-delà de la date de clôture prévue pour avril 2025, sous réserve de disponibilité des fonds nécessaires et d'une performance satisfaisante.



Le chauffeur fournit les services pendant une durée de douze mois calendaires à compter de la date de signature du contrat et la réception de l'ordre de services pour le commencement des prestations.

Art.4 – Conditions et profil demandé

A. Conditions générales

1. Citoyenneté tunisienne ;
2. Jouissance des droits civils et politiques dans le pays d'origine ;
3. Pas de condamnation pénale qui prévoie l'interdiction des bureaux publiques ou d'autres types de privations.

B. Qualification et expériences requises :

1. Avoir au moins trois (03) années d'expériences professionnelles en tant que chauffeur dans des projets de coopération internationale ;
2. Flexibilité des horaires de travail ;
3. Avoir au moins un niveau d'enseignement minimum requis : 2^{ème} année de l'enseignement secondaire accomplie

L'absence d'une des conditions générales requises par la présente annonce induira l'exclusion de la procédure de sélection.

Art.5 – Procédures et critères de sélection

Les candidatures présentées dans les délais prévus et qui respectent les modalités indiquées dans les articles 7 et 8, seront examinées par une Commission nommée par le représentant légal de la DGPAq.

Seulement les candidats qui remplissent les conditions détaillées dans l'article 4 seront admis à la sélection.

La Commission évaluera les *curricula* des candidats et attribuera une notation selon les critères suivants:

Critères de sélections	Score maximum (N1)
Une expérience dans le cadre de projets de coopération internationale (02 points par année) avec un plafond de (06 points)	08
Expérience en tant que chauffeur (0.5 points par année) avec un plafond de (06 points)	06
Niveau d'étude accompli : 2 ^{ème} année (2points) 3 ^{ème} année et plus (06 points)	06
Total	20 Points

Il est à préciser qu'uniquement les cinq premiers candidats ayant obtenus les meilleurs scores (N1) seront invités à un entretien oral. En cas de scores (N1) exigaux, il est possible de retenir plus que 5 candidats.



Une épreuve orale sera effectuée pour les candidats retenus par la commission d'évaluation selon les scores obtenus. La note orale (N2) varie entre 0 et 20 points.

La note finale NF attribuée au candidat sera calculée comme suit : $NF = (40\% N1 + 60\% N2)$

Les candidats seront sélectionnés suite à un classement selon la note finale par ordre de mérite selon le barème de notation et la formule indiquée ci-dessous. Dans le cas où des candidats ont obtenu une même note finale, la commission d'évaluation retiendra le candidat le plus âgé.

Le classement approuvé par la commission de sélection et conservé dans l'archive de la DGPAq sera à disposition de tout candidat qui en demande l'accès.

Art. 7 – Conditions de présentation des candidatures :

Les personnes intéressées devront envoyer leur dossier par courrier postal express ou consigné à main auprès du Bureau d'ordre de la Direction Générale de la Pêche et de l'Aquaculture (Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche /DGPAq-MARHP) 30 Rue Alain Savary 1002 Tunis, Tunisie, au plus tard **le 25/12/2023.**

Les dossiers reçus après la date et l'heure susmentionnées ne seront pas pris en considération.

Le dossier devra être envoyé ou consigné à l'adresse suivante :

**La Direction Générale de la Pêche et de l'Aquaculture (Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche) – Bureau d'ordre
30 Rue Alain Savary 1002 Tunis, Tunisie**

L'enveloppe devra mentionner la spécification suivante :

**« Avis public n°01 pour la sélection d'un chauffeur agent de logistique du projet : Promotion de la Gestion Participative et inclusive de la Pêche Côtière en Tunisie » PROGEPECT
« A ne pas ouvrir avant la séance d'évaluation »**

Art. 8 – Candidature et documentation nécessaire

La demande de candidature devra être signée par le candidat.

Les candidats devront déclarer, sous leur responsabilité, remplir les conditions générales et professionnelles détaillées dans l'article 5 et annexer la documentation suivante :

1. Curriculum Vitae ;
2. Copie du permis de conduite de catégories D valide ;
3. Copie conforme du diplôme ou de formation professionnelle ou certificat d'étude secondaire ;
4. Copie de la CIN ;
5. Déclaration sur l'honneur présentée par le participant attestant qu'il remplit les conditions générales et professionnelles détaillées dans l'article 4
6. Tout document justifiant de l'expérience acquise par le candidat en rapport avec le poste ou lié aux conditions professionnelles (L'art.4) (contrats, attestations ...etc.)



Art. 9 – Mentions supplémentaires

La DGPAq se réserve le droit de vérifier toute déclaration faite par le candidat avant la signature du contrat.

La DGPAq n'accepte pas les demandes reçues au plus tard le 25/12/2023 (le timbre postal ne fait pas fois).

Autorité compétente : M. Ali Cheikh Sboui

Date : 27 NOV. 2023

Le Directeur Général

Signature et cachet

Le Directeur Général de la Pêche
et de l'Acquaculture
Ali Cheikh SBOUI

